ÉTUDES TRADITIONNELLES

54e Année	Mars 1953	No 306

EXPLICATION DU SAINT EVANGILE DE SAINT JEAN (1)

(suite)

Il reste encore une question à résoudre à propos de ce qui est dit, *in principio erat verbum*. Si en effet la première propriété du verbe, ou Fils *in divinis*, est d'être engendré par le Père, pourquoi est-il dit ici *in principio*, et non « a principio »? Il y a de cela plusieurs raisons.

La première est que le verbe ou art demeure en l'artiste bien qu'il procède à l'extérieur dans l'œuvre.

La deuxième est que le propre du divin est d'« être dans », et d'« être intime ».

La troisième est que le Fils, né du Père au commencement, en naît néanmoins toujours.

La quatrième est que le propre de la raison est de recevoir les choses en leurs principes.

Ces quatre points ont été développés plus haut.

La cinquième raison est que le Verbe, exemplaire du créé, n'est pas chose extérieure que Dieu regarde, comme chez nous la figure de la paroi qui sert de modèle au peintre ; il est dans le Père même : *in principio erat verbum*. Et c'est ce que dit Boèce au livre III de la Consolation.

1. Cf. *Etudes Traditionnelles*, no de janvier-février 1953.

Notons cependant que le modèle extérieur que regarde l'artiste ne « principle » son œuvre que s'il reçoit la « raison » de sa forme inhérente. S'il en était autrement, celui qui ignore la peinture œuvrerait comme celui qui la connaît, l'un et l'autre regardant le même modèle. Il faut donc que l'œuvre « apud, extra, supra », devienne œuvre de l'artiste, « in », qu'elle informe l'artiste pour qu'il fasse œuvre d'art, selon ce texte de Luc, I, 35 : « Spiritus sanctus superveniet in te » (1), en d'autres termes, que le « super » devienne « in ». C'est ce qui est dit ici, *in principio erat verbum*, puis *et verbum erat apud Deum* : tout d'abord cause formelle, « in Patrem », puis forme ou cause exemplaire, « apud Patrem ».

La sixième raison pour laquelle le Verbe, le Fils, est plutôt dit « in Patre » que « a Patre », « a principio », est que la préposition « a » indique la cause efficiente, goûte et note la propriété de l'efficient, alors que la préposition « in » goûte la nature de cause finale. Or, malgré que Dieu est aussi bien cause efficiente que cause finale de tout le créé, il en est bien plus vraiment, premièrement et proprement cause finale, selon ce que dit le Philosophe, qu'il meut comme l'aimé, et que la fin est première dans l'ordre de la causalité, ce qui convient au premier absolu, Dieu, qui est simplement cause première. De plus, l'efficient n'agit que dans l'intention de la fin, mû par elle et à cause d'elle : il est donc « moteur mû », et second dans l'ordre de la causalité, ce qui ne convient pas proprement à Dieu. J'ai traité cette question au long dans le traité De la Fin. C'est ce qui est dit ici, *in principio*, c'est-à-dire le Père, *erat verbum*, et non « a principio », « a Patre ».

Il s'ensuit que la production des choses à l'être vient virtuellement de la fin, et formellement de l'efficient, donc plus radicalement et antérieurement, et plus noblement, de la fin que de l'efficient. Ainsi la liberté dans la volonté vient-elle de la raison et de l'intellect, et, in divinis, la puissance

1. L'Esprit-Saint surviendra en toi. *Luc*, I, 35.

génératrice convient-elle in recto et plus principalement à l'essence qu'à la relation, qui est la paternité.

In principio erat verbum. Si tout effet a l'être sous un mode plus vrai et plus noble dans sa cause, ce n'est que dans la seule cause première qu'il a l'être absolument et simplement. C'est ce qui est dit ici, *in principio erat*. En toute cause autre que Dieu, l'effet a tel ou tel être, selon qu'elle-même est tel ou tel être ; mais en Dieu, qui est simplement l'Etre, tout effet a l'être, selon ce qui est dit plus loin, *omnia per ipsum facta sunt*, comme on expliquera à cet endroit.

Notons que, dans le Père, le Fils est verbe, c'est-à-dire raison non faite. En ce monde, il n'est plus sous la propriété de verbe, de raison, d'intellect connaissant, mais sous la propriété d'être. Aussi le monde a-t-il été fait par lui, mais ne l'a pas connu. C'est ce qui est dit ici : *in principio*, c'est-à-dire dans le Père, *erat verbum*, mais il est dit plus loin : « *in* mundo erat et mundus per ipsum factus est et mundus eum non cognovit », et encore, XVII, « Pater juste mundus te non cognovit ego autem te cognovi » (1).

In principio erat verbum. « Avant la constitution du monde », toutes les choses de l'univers n'étaient pas néant, elles avaient un certain être virtuel, comme j'ai noté à propos du texte de la Genèse, « vidit Deus lucem quod esset bona », Gen. I (2). C'est ce qui est dit ici, *in principio*, avant la constitution du monde, *erat verbum*, l'effet dans sa cause primordiale, essentielle et originelle.

Ces paroles veulent encore dire et enseigner qu'il y a un autre principe des choses, de nature plus élevée, qui est l'intellect ordonnant chaque chose naturelle à certaine fin. Et c'est ce qui est dit ici : *in principio erat verbum*, le verbe, c'est-à-dire la raison, relevant de l'intellect et de la connaissance.

In principio erat verbum et verbum erat apud Deum et

1. Père juste, le monde ne T'a pas connu ; mais, moi, je T'ai connu. Jean, XVII, 25.
2. Dieu vit que la lumière était bonne. *Genèse*, I, 4.

Deus erat verbum. Hoc erat in principio apud Deum. D'après Augustin, au livre VIII de la Trinité, chapitre 6, la justice, ou l'esprit juste, se voit dans l'esprit, non comme chose façonnée hors de l'esprit, ou comme chose absente, comme on voit Carthage ou Alexandrie, mais comme chose présente à l'esprit, se tenant néanmoins hors de la justice même, auprès d'elle, semblable certes, en tout cas, mais ne l'atteignant pas encore. Et il poursuit en se demandant si, comment, il l'atteindra, la comprendra, la pénétrera, deviendra un en elle et elle en lui ; ce qui se fera par « son adhésion à la forme même ». Et comment adhérerait-il à cette forme qui est la justice sinon en aimant la justice ?

D'après les paroles précitées d'Augustin, soigneusement examinées, il faut noter, comme il est dit au livre II des Postérieures, que « les questions sont en nombre égal à ce que nous savons véritablement des choses ». Des choses, il s'agit de savoir : si elles sont, quelles elles sont, ce qu'elles sont, et pourquoi. Et à ces quesfions répondent quatre expressions qui se trouvent ici dans l'ordre. *In principio erat verbum*, voilà, tu as qu'il est : *erat*. Quel est le verbe est indiqué par les mots *et verbum erat apud Deum*, comme il ressortira plus loin. Vient ensuite ce qu'il est : *Deus erat verbum*. Et le pourquoi est exposé lorsqu'il est dit *hoc erat in principio apud Deum*.

Par exemple, étant entendu que la justice est une certaine droiture « par laquelle on rend à chacun ce qui est sien », ceux qui se tiennent à l'extérieur et au loin, « dans la région de la dissemblance », entendent sans entendre ni comprendre, Mat. XIII. Ce sont des simulacres, dont il est dit dans le psaume « aures habent et non audient » (1). Aussi est-il dit en Matthieu, à l'endroit cité, « qui habet aures audiendi audiat » (2). Et tel autre qui approfondit en esprit ce qu'il a entendu est disposé à la justice, cela devient doux à son cœur. Il sait désormais quel est le Verbe, parce que le

1. Ils ont des oreilles et n'entendront pas. Psaume CXIII*, 6.
2. Que celui qui a des oreilles pour entendre entende. *Matthieu*, XIII, 9.

Verbe est bon et suave : « talis est dilectus meus et ipse est amicus meus » (1), Cant. L'aimé en effet dispose l'aimant. Augustin : « tel est ce que tu aimes, tel tu es ». Et c'est ce qui suit : *et verbum erat apud Deum.* « Apud », c'est-à-dire proche et qui affecte : « prope es tu Domine et omnes viae tuae veritas ». L'âme ne désire rien plus fortement que la vérité, comme dit Augustin dans les Homélies ; et encore, au livre X des Confessions : « la vérité est si aimée que tous ceux qui aiment autre chose veulent que ce qu'ils aiment soit la vérité ». Ainsi affecté par le Verbe, qui est la vérité, il sait bien quel il est, et qu'il est doux, mais pas encore ce qu'il est : il cherche encore ce qu'il est.

Augustin, au livre X des Confessions, dit aussi : « Tu as mis en moi je ne sais quelle douceur ». Et Hugues de Saint-Victor, parlant en la personne de l'âme, se demande : « Qu'est-ce-qui, si doux, me vient parfois toucher et émouvoir avec tant de véhémence et de suavité que je deviens comme étrangère à moi-même, et qu'un je ne sais quoi m'abstrait ? Me voilà tout à coup étrangère et toute autre, et je commence à sentir bien plus que je n'en saurais dire. La conscience s'« exhilare », l'intellect se fortifie, le cœur s'illumine, les désirs se réjouissent, et je suis ailleurs, je ne sais où, portant en moi, comme pris dans les liens de l'amour, quelque chose dont je ne saurais dire ce que c'est ». Or c'est à cette question : qu'est-ce que c'est, que répond ce qui suit ici, en troisième lieu : *et Deus erat verbum.* Le juste, en effet, verbe de la justice, est la justice même. « Ego et Pater unum sumus » (2), et nous avons vu plus haut qu'il signifie la seule justice.

Pourquoi le Verbe est, ce qui suit nous l'enseigne : *hoc erat in principio apud Deum.* En général, la fin et le principe sont identiques. Il n'a pas de pourquoi, il est le pourquoi de tout. Apoc. I, « Ego sum principium et finis » (3). Et il

1. Tel est mon bien-aimé, tel est mon ami. *Cantique des Cantiques*, V, 16.
2. Moi et le Père sommes un. *Jean*, X, 30.
3. Je suis le Principe et la Fin. *Apocalypse*, I, 8.

en est de même de tout principe et de tout principié dans l'art et la nature, plus ou moins selon qu'une chose est plus ou moins véritablement principe d'une autre.

In principio erat verbum. Moralement, ces paroles enseignent que Dieu doit être principe de notre intention et de notre action : *in principio erat verbum et Deus erat verbum.* Veux-tu savoir si toute ton action, intérieure et extérieure, est divine ou non, si Dieu l'opère en toi, si elle est faite par Lui ? Vois si Dieu est la fin de ton intention. S'il en est ainsi, ton action est divine, parce que son principe et sa fin sont identiques, Dieu.

Encore, elles nous enseignent que notre œuvre doit être raisonnable, et conforme au commandement et à l'ordre de la raison qui principie l'œuvre : *in principio erat verbum,* le verbe, qui est la raison. Rom. XII : « rationabile obsequium vestrum » (1) et I, Petri II : « rationabiles sine dolo » (2). « Le bien de l'homme, dit Denys au quatrième chapitre *Des Noms Divins*, est d'être selon la raison », et le mal est ce qui outre (3) la raison. Et au premier livre de la *Métaphysique* il est dit que le genre humain vit d'art et de raison. C'est ce que dit également le Psaume : « multi dicunt quis ostendit nobis bona » (4), à quoi l'on répond : « signatum est super nos lumen vultus tui Domine » (5), comme pour dire que c'est la raison, imprimée sur nous du visage de Dieu, qui indique le bien. Ce qui est fait en conformité avec la raison est en effet bien fait, cela est droit et bon, et procède du visage de Dieu, selon ces paroles : « de vultu tuo judicium meum prodeat » (6). Et Augustin, *Du Libre Arbitre*, enseigne qu'une loi est juste et bonne en ce qu'elle procède du visage de Dieu, mauvaise et injuste si elle n'en procède pas.

1. Votre raisonnable soumission. *Epître aux Romains*, XII, 1.
2. Raisonnables, sans ruse. Ire *Epître de S. Pierre*, II, 2.
3. Excède.
4. Beaucoup disent : Qui nous montre le bien ? *Psaume*, IV, 6.
5. Seigneur, la lumière de Ton visage est imprimée sur nous. Ibid., v. 7.
6. Que mon jugement sorte de Ton visage. *Psaume*, XVI, 2.

SINE IPSO FACTUM EST NIHIL

Ces paroles s'expliquent par ce qui a été déjà dit plus haut.

Deuxièmement, le sens en est que rien n'est fait par Dieu sans raison, sagesse ni intellect. Le Psaume : « omnia in sapientia fecisti » (1), et encore : « fecit coelos in intellectu » (2). — Job, V : « nihil in terra sine causa fit » (3). Et Platon : « il n'est rien dont une cause légitime n'ait précédé la naissance ». Le logos est en effet raison ou cause. C'est bien ce qui est dit : *sine ipso*, sans le Verbe, qui est raison.

Troisièmement, *sine ipso factum est nihil*, parce que les raisons des choses, en Dieu, sont éternelles, et parce qu'elles sont l'être de tout ce qui est en Dieu ou a été fait. Comme dit Augustin au livre III De la Trinité, rien ne se fait, dans le visible ou l'invisible, sans ordre ou permission de la Cour intérieure, invisible et intelligible de l'Empereur suprême ». C'est ce que dit le Psaume : « Verbo Domini », par le Verbe du Seigneur, qui est raison, « cœli firmati sunt » (4). Matthieu, XXIV : « Cœlum et terra transibunt verba autem mea non transibunt » (5). Toutes les choses créées, que signifient les mots « cœlum et terra », sont en effet changeantes, mais les « verbes », c'est-à-dire les raisons des choses en Dieu, sont immuables. Le Psaume : « mutabis eos et mutabunutur. Tu autem idem ipse es et anni tui », tes années, c'est-à-dire les raisons des années et des temps, « non deficient nec transibunt » (6). Ce sont en effet, comme dit Augustin à propos de l'expression du psaume, « numerum dierum meorum » (7), des années sans années.

1. Tu as tout fait dans Ta Sagesse. *Psaume* CIII, 24.
2. Il a fait les cieux dans Son Intelligence. *Psaume* CXXXV, 5.
3. Rien sur terre ne se fait sans cause. *Job*, V, 6.
4. La Parole du Seigneur a affermi les cieux. *Psaume* XXXII, 6.
5. Le ciel et la terre passeront, mais Mes paroles ne passeront pas. *Matthieu*, XXIV, 35.
6. Tu les changeras et ils seront changés, mais Toi, Tu es Toi-même, et Tes années ne manqueront ni ne passeront. *Psaume* CI, 27.
7. Le nombre de mes jours. *Psaume* XXXVIII, 5.

Quatrièmement, *sine ipso*, c'est-à-dire sans raison, *factum est nihil*, parce que tout ce qui se fait outre la raison est péché et rien, vain et oiseux, tandis que ce qui se fait selon la raison est fait par Dieu, en nous comme en tous. « Tout ce qui t'arrivera de meilleur par une vraie raison, dit Augustin au livre III Du Libre Arbitre, sache que l'auteur en est Dieu créateur de tout bien ».

Résumant ce qui vient d'être dit, nous noterons que l'évangéliste, ayant posé les quatre clausules dans lesquelles sont notées l'émanation des divines personnes et leur distinction, se tourne aussitôt vers ce qui convient à la nature divine en tant qu'absolu, et commence par cela même qu'écrivait Moïse au début de l'Ancienne Loi, « in principio creavit Deus cœlum et terram » (1). De même que l'évangéliste avait ouvertement signifié la distinction des personnes divines, de même ici Moïse l'indique de façon voilée, selon qu'il convient à cette loi et à cet état. Il désigne en effet la personne du Père par le nom de Dieu et la personne du Fils par le nom de Principe : « in principio, dit-il, creavit Deus » ; et quant à l'Esprit-Saint il en dit peu après : « Spiritus Dei ferebatur super aquas » (2). On remarquera donc avec quelle subtilité et quelle convenance il est dit, d'une part, *omnia per ipsum*, c'est-à-dire par le Fils, *facta sunt et sine ipso factum est nihil*, et d'autre part *in principio*, c'est-à-dire dans le Fils, *creavit Deus cœlum et terram*. La génération du Fils précède en effet nécessairement toute action, et en tout, que ce soit dans la nature ou dans l'art, dans l'être ou dans le connaître ; c'est ainsi que *per ipsum*, par le Fils, *omnia*, le ciel et la terre, *facta sunt, et sine ipso factum est nihil* — « quia ex nullo fecit ea Deus », II Mac. VII (3) — et c'est ce que Moïse indique par le terme de création : « in principio, dit-il, creavit Deus cœlum et terram ». La création est production ex nihilo. Et c'est ce qui est dit ici : *sine ipso factum est nihil*.

1. En principe (dans le principe) Dieu créa le ciel et la terre. *Genèse*, I, 1.
2. L'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. *Genèse*, I, 2.
3. Dieu a tout fait de rien. II *Livre des Macchabées*, VII, 28.

Pour montrer comment la génération du Fils précède toute action, *et sine ipso nihil*, on peut prendre, chez nous, l'exemple de toute puissance sensitive ou rationnelle. Avant tout, il est nécessaire que soit engendrée l'image, fruit de l'objet : la vue en acte est autre, mais non autre chose, que le visible en acte ; ils sont un, comme dit le Philosophe ; le générateur, le visible, et l'engendré dans la vue, le père et le fils, l'image et ce dont elle est l'image, et ils sont coéternels, en tant qu'ils sont en acte. Il en est de même dans l'art : pour que le peintre ou l'écrivain peigne ou écrive avec art, il faut que, dans l'esprit de l'artiste, soit engendré et produit le fruit, l'image, le fils de la maison extérieure ; en d'autres termes il faut un exemplaire pour que la maison se fasse. Et de la maison intérieure, dans l'âme, se forme la maison extérieure, dans la matière : il n'y a pas une chose ici et une chose là, mais ici et là une seule et même chose sous une autre propriété distinguante. Comme dit le Commentateur, s'il n'y avait pas de matière, le bain dans l'âme et le bain hors de l'âme seraient identiques. Et il est aisé de voir qu'il en est de même dans tout ce qui se fait et a été fait au ciel et sur la terre. On voit donc avec quelle propriété, avec quelle clarté et quelle subtilité il est dit que Dieu créa le ciel et la terre « in principio », et que, par le Fils, *omnia facta sunt et sine ipso factu est nihil.*

Il est clair que ces paroles indiquent l'unité de substance, et la distinction et la propriété des personnes *in divinis* : ici le générateur, le Père, là le fruit, l'image, le Fils. Et il en est de même dans les choses créées au dehors ou faites, selon qu'il est dit : « ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur », Eph. III (1).

Celui qui nie que le Fils soit principe de toute action ignore donc sa propre voix, comme il est dit d'Anaxagore au livre I De la Génération. En outre, qui nie le temps affirme le temps, puisqu'on ne peut nier le temps qu'en par-

1. De qui tire son nom toute paternité, aux cieux et sur la terre. *Epître aux Ephésiens*, III, 15.

lant et qu'il ne peut y avoir de parole sans temps. De même, dans le cas présent, qui nie que toute action soit par le fils et dans le fils affirme que l'action est dans le fils, puisqu'il ne pourrait parler sans le fils, fruit et image qu'il engendre en lui-même, pré-concept de ce qu'il dit, et qu'en outre il ne pourrait être compris par un auditeur autrement que par un fruit, image, fils, engendré en lui par celui qui parle.

Il faut enfin noter ici que, de même que tel ou tel agent agit ceci ou cela, et que tel ou tel patient est formé et produit tel ou tel dans le fils de tel ou tel agent, de même l'univers, ciel et terre, a été produit dans le fils du premier agent, qui n'est ni tel ou tel, mais l'Etant, et l'Etre même, qui est Dieu. « *In principio*, dans le Fils, *creavit Deus cœlum et terram* ».

ECKHART
Trad. du latin par CLÉMENT DEVILLE

A PROPOS DES SIBYLLES

Un article d'Alain Messiaen, paru dans une revue littéraire (1), et intitulé « Les douze sibylles », a attiré notre attention sur cette délicate et mystérieuse question des sibylles antiques. Aussi nous a-t-il semblé intéressant de rassembler quelques notes à ce sujet, sans prétendre d'ailleurs pouvoir éclaircir définitivement un problème assez complexe, relativement énigmatique en lui-même, et, en outre, à peu près insoluble pour l'historien profane. Les quelques remarques qui vont suivre mériteront peut-être de retenir l'attention et de provoquer un jour des travaux plus approfondis.

* * *

Si l'on ignore l'étymologie exacte du mot « sibylle », qui signifierait « inspiré » ou « conseillé par les dieux », on sait par contre que l'antiquité gréco-romaine entendait par là des « voix » prophétiques, ou plus généralement des « femmes inspirées », qui rendaient des « oracles » et prédisaient l'avenir sous une forme plus ou moins compréhensible. Non contentes de répondre aux questions posées, certaines de ces femmes ont pu écrire leurs prédictions, obtenues alors, vraisemblablement, au moyen d'une technique traditionnelle (2) ; et l'on ne peut que regretter, en conséquence, la perte des « livres sibyllins ». On interrogeait officiellement les sibylles, ou bien l'on consultait leurs livres, avant d'entreprendre des actions d'une certaine importance, des guerres en particu-

(1) *Le Goéland*, n° d'été 1948.
(2) Ce fut, bien plus tard, le cas de Nostradamus.

lier, et il était rare que l'on passât outre aux présages défavorables qu'elles indiquaient ou que leurs livres mentionnaient.

Ni Homère, ni Hésiode ne parlent des sibylles, et cependant la sibylle érythréenne passe pour avoir prédit le succès de la guerre de Troie, tandis que la sibylle hellespontique résidait précisément en Troade. Il semble que le plus ancien auteur qui fasse mention des sibylles soit Héraclite d'Ephèse au VIe siècle avant Jésus-Christ. Parmi les anciens auteurs qui en parlèrent ensuite, on peut citer Platon, Ausone, Elien et Varron. Le premier ne fait mention que d'une sibylle, qu'il appelle simplement « la Sibylle », et qui serait, selon les commentateurs, soit la sibylle de Delphes, soit la sibylle érythréenne. Le second fait état de trois sibylles ; le troisième de quatre. Varron enfin en énumère dix, dans l'ordre suivant :

1) la Persique ou chaldéenne, nommée *Sambèthe*, et se disant belle-fille de Noé (1) ;

2) la Libyenne ou Lybique, fille de *Jupiter* et de *Lausia*, qui séjourna à Samos, à Delphes, à Claros, etc. ;

3) la Delphique ou Pythie (2), fille de *Tiresias* de Thèbes, consacrée par les Epigones ; on la nomma aussi *Manto* ou *Daphné* ;

4) la Cumée, à Cumes, en Italie ;

5) l'Erythréenne, d'Erythre, en Grèce, qui aurait prédit le succès de la guerre de Troie ;

6) la Samienne, de Samos, dont on avait trouvé les prophéties dans les anciennes annales des Samiens ;

7) la Cumaire, prêtresse d'Apollon, de Cumes, en Eolide ; c'est elle qu'on nomma *Démophile*, *Hérophile* ou *Amalthée*, et qui vint présenter à Tarquin l'Ancien ses neuf livres de prédictions, pour ne lui vendre finalement que les trois derniers, après avoir brûlé les six autres ;

(1) Selon saint Justin elle serait fille de l'historien *Bérose*.
(2) Selon Diodore elle fut la première sibylle.

8) l'Hellespontine, de Narpèse, en Troade, qui prophétisait à l'époque de Solon. On la nomme aussi Sibylle de Gergithe ou Sibylle Troyenne ;

9) la Phrygienne, à Ancyre, en Asie Mineure ;

10) la Tiburtienne, nommée *Albunée*, à Tibur ou Tivoli, près de Rome.

On peut se demander si le classement de Varron a une signification quelconque, chronologique, géographique, ou autre ; mais cela semble assez improbable, et sans doute ne faut-il y attacher aucune importance. Quoi qu'il en soit à cet égard, tout ceci appelle diverses remarques :

A. — La « fonction » prophétique des sibylles, même sporadique — comme il semble que ce fut parfois le cas —, est une fonction essentiellement « féminine », et elle demeure nettement distincte des autres fonctions du même ordre exercés par certains prêtres et par des devins ou des poètes. — Dans tous les cas d'ailleurs, il ne s'agit que de la « formulation » d'une volonté divine, — que le Dieu considéré soit Apollon, Hercule ou Jupiter.

B. — Bien que la fonction « oraculaire » soit essentiellement verbale, et qu'elle soit parfois super-consciente ou extra-consciente, certaines sibylles ont mis leurs oracles par écrit ; ou bien on a relevé ces oracles et on les a mis par écrit pour elles ; de là les « livres sibyllins », dont le contenu exact est inconnu aujourd'hui, mais qui ont joué le rôle que l'on sait en Grèce et à Rome. Ces livres, dit-on aussi, étaient en vers, ce qui les apparente aux livres sacrés et justifie encore le rapprochement que l'on a fait souvent entre le « devin » et le « poète » que le seul mot *vates* suffisait d'ailleurs à désigner à Rome (1).

C. — Bien que les sibylles soient peut-être d'origine orientale, comme divers indices permettent de le penser, — en particulier les provinces éloignées dont certaines

(1) On connaît le mot de Tertullien " *Sibylla veri vera vates* " (Ad. Nat., II, 12).

d'entre elles seraient originaires, ou le désir de les rattacher soit à des personnages légendaires, soit à des traditions étrangères —, elles semblent concerner tout spécialement le monde gréco-romain, Asie Mineure comprise, et n'être pas sans rapport avec la destinée propre à cette civilisation, qui ouvrit la voie au Christianisme.

D. — S'il est possible, mais non certain, que les sibylles soient antérieures au VIe siècle avant Jésus-Christ, époque où la Grèce et Rome perdirent partiellement l'une et l'autre leur régularité traditionnelle, elles ne semblent avoir joué par contre un rôle extérieur qu'à partir de cette époque, puisque nul auteur n'en fait mention auparavant. En ce qui concerne Rome en particulier, cela ressort à la fois de l'acquisition des livres sibyllins par Tarquin l'Ancien, et du nom même de la sibylle de Tibur, *Albunée* : comment ne pas songer ici, en effet, à la civilisation étrusque d'une part, à Alba la Longue — au nom si caractéristique — de l'autre ? — Les sibylles disparurent, d'autre part, avec l'apparition du Christianisme ; on est donc tout naturellement conduit à se demander si elles ne forment pas une sorte de transition, de pont, entre des civilisations authentiquement traditionnelles envahies par l'esprit antitraditionnel de la Grèce et de la Rome classique, et le Christianisme naissant et amenant avec lui les germes d'une restauration traditionnelle prévue depuis longtemps : les faits, du moins, le donnent à penser.

E. — Les sibylles paraissent avoir été en relation avec des temples déterminés, ou du moins avoir séjourné normalement auprès d'eux. Certaines d'entre elles, la Pythie par exemple, semblent même liées à un lieu déterminé, et avoir été représentées par diverses personnes ayant assuré pendant assez longtemps la continuité de leur « fonction ». D'autres au contraire semblent avoir joui d'une certaine autonomie et s'être même souvent déplacées, la Libyenne par exemple. Il est donc permis de penser que les sibylles étaient

en relation étroite avec l'organisation des temples où se conservaient les mystères antiques, qu'elles étaient un mode d'expression — et par conséquent d'intervention dans le monde extérieur — des détenteurs authentiques et cachés de la tradition gréco-latine, et même purent effectuer des jonctions entre divers centres traditionnels qui avaient pu demeurer. A l'aspect fonctionnel et géographique s'ajouterait ainsi un aspect sporadique et historique de la prophétie, et vraisemblablement des connaissances initiatiques dont elle dérive, dans la civilisation gréco-latine.

F. — Le nombre des sibylles semble avoir varié avec les époques, ou tout au moins s'être augmenté, puisque d'une seule sibylle sous Platon, on passe à dix sous Varron, sans que l'on puisse assurer que la liste donnée par cet auteur soit complète. Il est même permis de penser qu'elle ne l'est pas. Si l'on rapproche en effet la liste de Varron de celles d'Ausone et d'Elien, que remarque-t-on ? Une des trois sibylles d'Ausone, la Sardienne, est inconnue de Varron ; deux des quatre sibylles d'Elien, la même Sardienne et l'Egyptienne, lui sont également inconnues. D'où il semblerait résulter que, sous réserve de la question des « lignées » fonctionnelles dont nous avons parlé, les écrivains anciens auraient eu connaissance de douze sibylles distinctes, ou du moins en auraient fait mention, — ce qui ne prouve pas d'ailleurs leur coexistence simultanée, très improbable pour plusieurs d'entre elles, ni au contraire qu'elles se soient en quelque sorte succédé —. Il fut aussi question plus tard, il est vrai, d'une sibylle babylonienne, d'une sibylle judaïque et d'une sibylle chrétienne ; mais la première ne semble se référer qu'à l'origine « orientale » des sibylles, la seconde aux *oracula sibyllina* composés vraisemblablement par des Juifs d'Alexandrie vers le IIe siècle, et la troisième au désir de voir en elles des annonciatrices du Christianisme, à l'instar des prophètes d'Israël. On ne saurait donc semble-t-il, faire valablement état de plus de douze sibylles, chiffre traditionnellement admis à la fin du moyen âge.

* * *

Cette dernière constatation eût été trop incertaine pour mériter un crédit réel, si le Christianisme lui-même ne s'en était précisément emparé, vers le XVe siècle, sous une forme assez différente pourtant ; on était très frappé à cette époque, comme pendant le moyen âge, par le VIe livre de l'Enéide et par des Eglogues de Virgile, où cet auteur — qui fut le guide de Dante aux enfers — fit prophétiser par la bouche de la sibylle de Cumes la maternité d'une Vierge divine ; et la Chrétienté eut d'autant plus raison de voir dans ces textes l'annonce de la merveilleuse naissance du Sauveur que toutes les hypothèses émises ultérieurement ne résistent pas à l'examen. C'est cette croyance générale que Tertullien exprimait ainsi : « *Sibylla, veri vera vates* » (1), et qu'un Franciscain traduisit dans son *Dies Irae* par ce vers remarquable et célèbre :

« *Teste David cum Sibylla* ».

L'intérêt principal de l'article signalé au début de cette étude réside justement dans la mention qui y est faite, — en corrélation avec certains événements de la vie du Christ —, de douze enluminures représentant les douze sibylles, dans les « Heures de Louis de Laval » ; cet ouvrage est un magnifique manuscrit du XVe siècle, d'origine bretonne, légué par Louis de Laval en 1489 à Anne de France, fille aînée de Louis XI (2).

Voici d'après Alain Messiaen, auquel nous laissons la responsabilité de son commentaire — d'ailleurs intéressant —, la liste des douze sibylles des « Heures de Louis de Laval » :

1) la Sibylle Persique, ou Sibylle du Jugement dernier, assise sur un trône bleu, sculpté d'anges et de prophètes,

(1) *Ad. Nat.*, II, 12

(2) Ce manuscrit est aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale.

et blasonné ; elle porte une lanterne blanche, et foule aux pieds le serpent de la Vierge ;

2) la Sibylle Lybique, ou Sibylle de la Chandeleur, en robe rouge drapée d'or et manteau plus incandescent ; elle porte un cierge allumé et semble enceinte (?) ;

3) la Sibylle Erythrée, douce blonde d'or pur, vêtue de vert foncé, assise sur un trône d'or ; elle porte un petit bouquet de roses blanches, c'est la sibylle de l'Annonciation ;

4) la Sibylle de Cumes, rouge sang, aux cheveux de soleil, et portant un bassin d'or (1) ; c'est la sibylle de la Nativité.

5) la Sibylle de Samos, coiffée d'un turban d'or, et portant des manches d'or et une robe bleu céleste ; elle est assise sur un trône au dais rose tendre et porte une bercelonnette ; elle est à la fois l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages, et l'Adoration du bœuf et de l'âne ;

6) la Sibylle Cimmérienne, rose foncée drapée d'or, avec un turban semblable ; c'est une dame respectable à l'air inquiet, assise sur un trône gris bleu et portant un cornet recourbé (2) qui est peut-être un biberon ? Elle semble unir déjà la Crèche à la Croix (?).

7) la Sibylle Europe, d'un « ésotérisme saisissant » : tout en or, mantelée de bleu aux reflets grenats, elle lève, de son trône colorié peut-être avec l'or de la pierre philosophale, un glaive de sa dextre. On a dit qu'elle représentait le Massacre des Innocents, mais — Messiaen *dixit* — elle pourrait bien figurer de par son vocable « Europe » toute la destinée du monde occidental, partagée par le Cœur qui saigne et la Main qui frappe d'une manière sans exemple ;

8) la Sibylle de Tibur, en turban « albe » et manteau bleu drapé d'or, sur un trône rouge sang ; elle tient une main coupée : c'est la sibylle de la Fuite en Egypte, des soufflets de la main gantée de fer et du silence en larmes intérieures de Jésus ;

(1) Ce bassin est le cuvier où les sages-femmes lavaient les nouveaux-nés.

(2) Cet attribut se trouve ailleurs entre les mains de la Sibylle de Delphes.

9) la Sibylle Agrippa, vêtue d'or uni et enturbannée de blanc, au visage dur et sévère, et soulevant un fouet d'or recourbé : c'est la sibylle des « 5.115 » coups de la Flagellation, la « sœur antérieure » de sainte Brigitte, de Marie d'Agréda et de Catherine Emmerich ;

10) la Sibylle Delphique, à la face pathétique, en robe orange et manteau bleu drapé d'or ; elle présente le terrible « rhamnus » épineux : c'est la sibylle du Couronnement du Christ, Roi des épines ;

11) la Sibylle Hellespontique, rouge d'or, et coiffée d'un bonnet qui redescend nerveusement derrière sa tête ; elle tient la Croix du Sauveur avec gravité : c'est la sibylle de la Mort.

12) la Sibylle de Phrygie, bleu drapé d'or, extrêmement douce, coiffée en jaune et vermillon, et assise sur un trône bruni ; elle porte aussi une croix, mais c'est la longue croix, surmontée d'une bannière, de la Résurrection.

Chacune de ces douze sibylles est accompagnée, dans les miniatures des « Heures de Louis de Laval », de l'inscription oraculaire de Lactance et de Filippe Barbieri qui lui correspond, ainsi que d'un prophète de l'Ancien Testament accolé à un Apôtre ou à un Évangéliste.

Il existe un certain nombre de documents, peintures ou manuscrits qui font état des douze mêmes sibylles, sans toutefois les classer exactement dans le même ordre ; nous mentionnerons par exemple le « Miroir historique » de Vincent de Beauvais et les peintures du Vatican (1). Les « Heures à l'usaige de Poitiers » nous fournissent aussi un exemple intéressant ; voici l'ordre indiqué par ce dernier ouvrage et les correspondances qu'il admet :

1) la Sibylle Libyque, tenant un cierge allumé : Chandeleur ;

(1) Les peintures du Vatican donnen l'ordre suivant : Janséenne, Persique, Libyque, Hellespontique, Tibrotique, Cimmérienne, Phrygienne, Delphique, Erythréenne, Cumée, Europa et Agrippa.

2) la Sibylle Erythrée, tenant une rose fleurie : Annonciation ;

3) la Sibylle de Cumes, montrant un sein de femme : Nativité ;

4) la Sibylle de Samos, portant un berceau : Crèche ;

5) la Sibylle Cimmérienne : Allaitement ;

6) la Sibylle Europe : Fuite en Egypte ;

7) la Sibylle de Perse : Diable « mis à honte » et vaincu ;

8) la Sibylle Agrippa, tenant un fouet : Flagellation ;

9) la Sibylle de Tibur ou Tivoli, avec la main qui donne les soufflets ;

10) la Sibylle de Delphes : Couronnement d'épines (1) ;

11) la Sibylle de l'Hellespont : Crucifixion ;

12) la Sibylle de Phrygie, tenant la croix de la Résurrection.

Tout ceci est fort intéressant et mérite réflexion. Voici les principales remarques que l'on peut faire :

A. — Les « Heures de Laval », manuscrit qui sanctionne une croyance déjà répandue sinon bien comprise, sont d'origine bretonne. Or la Bretagne, l'Anjou et le Poitou, sont parmi les régions où l'on retrouve le plus d'indications d'origine traditionnelle, et aussi — ce qui est ici le cas — le plus de traces de la « jonction » intellectuelle entre le Christianisme et les traditions absorbées par lui, la tradition gréco-latine en particulier. Il n'est donc pas étonnant de retrouver, avec les « Heures de Poitiers », une autre preuve de la même dévotion dans cette région privilégiée. Et il n'y a pas lieu d'être surpris que cette région soit une de celles où les centres et les organisations initiatiques se soient le mieux et le plus longtemps conservés.

B. — Les douze sibylles médiévales, bien qu'en nombre égal, ne araissent pas s'identifier rigoureusement avec les

(1) Dans les peintures murales de l'église de Cunand (Maine-et-Loire), qui suivent exactement ces indications, la couronne d'épines s'accompagne d'un bornet.

douze sibylles que nous avons relevées chez les auteurs de l'antiquité ; si en effet dix d'entre elles sont manifestement les mêmes (la Cimmérienne s'identifiant, sauf erreur, à la Sibylle de Cumes, en Italie), il en reste deux de part et d'autre dont l'identification n'est nullement manifeste : d'un côté la Sardienne et l'Egyptienne — celles que Varron justement ne mentionne pas —, de l'autre l'Europe et l'Agrippa, dont les noms sont nettement différents de tous les autres, — *comme si on les avait ajoutées ou baptisées pour les besoins de la cause.*

C. — Les enluminures des « Heures de Laval », comme celles des « Heures de Poitiers » et autres documents peints ou sculptés de cette époque, ne prétendent à aucune vraisemblance historique, et il ne faut les considérer que symboliquement. A cet égard, certaines des couleurs employées par l'artiste, mais non toutes, sont très suggestives : ainsi le turban blanc d'Albunée, Sibylle de Tibur, et la lanterne blanche de la Sibylle dite « du Jugement dernier ». On ne voit pas très bien d'autre part, sauf peut-être pour la Sibylle de Cumes, — et encore le motif n'est-il qu'un rappel historique —, les raisons du choix précis — sinon constant — de chaque sibylle pour symboliser spécialement tel ou tel événement de la vie du Christ avec lequel on met chacune d'elles en correspondance. Mais, même si l'on admet que le choix fut relativement ou totalement arbitraire, le résultat auquel on voulait aboutir ne semble pas, par contre, l'avoir été.

D. — Sans tenir compte d'Europa et d'Agrippa, mais en tenant compte de ses variantes, la classification « chrétienne » des sibylles diffère beaucoup de celle de Varron. Le point de vue en effet n'est pas le même. Il est manifeste, en particulier, que l'enlumineur des « Heures de Laval » au même titre que l'auteur des « Heures de Poitiers » ou les peintres du XVe siècle, a voulu que sa classification constitue un duodénaire dont chaque figure prétend correspondre avec l'un

des principaux événements de la vie du Sauveur. Cela n'est certes pas un hasard. Tout se passe comme si l'enlumineur, le peintre ou l'écrivain, avait voulu nous enseigner, par la seule présence de chacune des sibylles et les attributs qu'il leur octroie, que chacun des douze événements chrétiens qu'il propose à la méditation des fidèles avait été annoncé ou préfiguré plus spécialement par chacune des douze sibylles. Si l'intention n'est pas douteuse, il ne nous semble pas que le but recherché ait été pleinement atteint, d'une part en raison des variantes que nous avons signalées dans les classifications adoptées à la suite de Filippo Barbieri, d'autre part en raison du choix des événements de la vie du Christ, ou plus exactement des « faits traditionnels » chrétiens susceptibles de constituer légitimement et logiquement un duodénaire.

Nous nous en rendrons mieux compte en examinant d'un peu plus près, à ce point de vue, la double série de correspondances résultant de la double classification des « Heures » de Laval et de Poitiers ; nous ferons notamment les remarques suivantes :

A. — Les « Heures de Laval » mentionnent en premier lieu la sibylle persique, dite du jugement dernier (1). La même sibylle, dite du diable vaincu, est la 7e dans les « Heures de Poitiers ». Ni l'un, ni l'autre de ces emplacements dans la classification ne semble logique ; le Jugement est en effet une conséquence de la descente du Christ, dont il correspond à la seconde manifestation ; sa place normale est donc la dernière.

B. — A l'intervention des sibylles de Tibur et Agrippa (2), qui sont interverties, d'une part, et des correspondances affectées à la sibylle Europa (et pour partie à celle de Tibur), d'autre part, les correspondances sont les mêmes.

(1) Nous ne pensons pas qu'il faille s'arrêter à une interprétation secondaire, suggérée par le classement des " Heures de Poitiers ", c'est-à-dire le jugement qui aboutit à la condamnation du Christ.

(2) On peut se demander pourquoi c'est à l'une ou à l'autre que correspondrait la Fuite en Egypte, plutôt qu'à la sibylle égyptienne, dont il n'est pas fait mention, comme nous l'avons signalé plus haut.

C. — Certains des « faits traditionnels » considérés sont d'une importance secondaire, par exemple l'allaitement du Christ, ou bien ne constituent, comme la Flagellation, le Soufflet et le Couronnement d'épines, que des épisodes d'un événement autrement important en soi, la Passion. Par contre certains « faits traditionnels » d'une importance primordiale sont totalement absents : ainsi la Transfiguration, la Descente aux Enfers, l'Ascension. Tout se passe donc comme si les auteurs de ces correspondances les avaient plutôt mal comprises, ou comme s'il fallait y voir une altération de données antérieures ; l'époque à laquelle remonte les documents dont on peut faire état de nos jours rend vraisemblable cette dernière supposition.

Si l'on voulait tenter de reconstituer un duodénaire valable, il nous semble que l'on pourrait adopter le suivant :

1. La Chandeleur.
2. L'Annonciation.
3. La Nativité.
4. L'Adoration des bergers et des Rois Mages.
5. La Fuite en Egypte.
6. La Transfiguration.
7. La Passion.
8. La Crucifixion.
9. La Mort et la Descente aux Enfers.
10. La Résurrection.
11. L'Ascension.
12. Le Jugement.

Ce duodénaire nous semble autrement riche en aperçus symboliques que ceux des « Heures » de Laval et de Poitiers ; on peut remarquer par exemple qu'il suggère une correspondance, sinon plusieurs, avec les signes du Zodiaque. Si l'on fait correspondre en particulier la Nativité et la Mort du Christ au Capricorne et au Cancer, ce qui est logique, et par suite la Transfiguration et le Jugement au Bélier et à la Balance, et si l'on rapproche le graphique ainsi obtenu de

celui établi par Jean Reyor (1) pour les devises des douze derniers papes de la « prophétie de saint Malachie », on constate des rapprochements bien troublants entre les faits essentiels de la vie du Christ et ceux de l'histoire de l'Eglise chrétienne (considérée tant en elle-même que comme représentant la Tradition universelle), ainsi que ceux qui caractérisent la fin du cycle actuel, ce qui en soi n'a rien de surprenant. Cette remarque qui n'a jamais été faite aussi nettement — à notre connaissance du moins —, nous semble une source de méditations fécondes, méditations que chacun pourra entreprendre pour son profit personnel...

Pour en revenir aux sibylles, il nous semble inutile de tenter d'en faire une classification correspondante ; il paraît d'ailleurs bien difficile d'y parvenir au moyen des documents en notre possession. Même les correspondances les plus constantes sont en effet discutables ; ainsi la sibylle érythréenne est partout mise en rapport avec l'Annonciation, alors qu'il eût semblé plus logique d'y mettre celle de Tibur qui, dit-on, fit connaître à l'empereur Auguste la future maternité d'une Vierge et la naissance prochaine du Dieu Inconnu. Laissons donc aux sibylles leur caractère semi-mystérieux...

Outre son intérêt particulier et le nombre de questions qu'elle soulève incidemment, cette étude sur les sibylles aura montré, nous l'espérons, comment certains faits historiques sur lesquels n'existe pourtant aucune documentation précise n'en ont pas moins d'importance au point de vue traditionnel. On a pu pressentir le double rôle joué par la « fonction » sibylline : envers la tradition particulière à laquelle elle appartenait, d'une part, envers la tradition qui devait l'absorber avant de se voir ensuite pieusement absorbée par elle, de l'autre, ce dernier rôle, éminemment prophétique, est d'autant plus remarquable qu'il dépasse le cadre normal de la tradition propre aux sibylles, et qu'il a

(1) Voir *Études Traditionnelles*, n° 267 d'avril-mai 1948, *Un curieux exemple de symbolisme zodiacal.*

directement préludé à la disparition d'une fonction à qui l'apparition du Christianisme enleva justement toute raison d'être. Tout s'est passé en somme comme si les événements particuliers qui furent à l'origine du Christianisme s'étaient trouvés préfigurés, non seulement dans le milieu hébraïque d'où il devait surgir, mais aussi dans le monde gréco-romain qu'il devait conquérir. Dans tous les cas de ce genre, les faits en question et leurs préfigurations diverses, si peu apparents soient-ils les uns et les autres aux yeux des « historiens » — si même ils leur apparaissent —, répondent à une réalité plus haute qu'ils manifestent à leur manière et par des correspondances symboliques dont l'avenir se charge de manifester la justesse. Peut-être certains événements contemporains, — du moins ceux qui ont une importance traditionnelle —, se trouvent-ils à leur tour et à leur manière (au second degré, si l'on peut dire) préfigurés aussi par les sibylles de l'antiquité...

JEAN VASSEL.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE TRADITIONNELLE [1]

IV

La chapelle de Notre-Dame de Rouen, *Rotho-Magus*, a 88 pieds de longueur. L'église de Saint-Ouen, *Augendus*, *Octavus*, a 8 pieds 8 pouces de plus que l'église Notre-Dame. Le diocèse de Rouen honore spécialement sainte Catherine, patronne de la philosophie sans tache symbolisée par une roue. Le dôme de Mediolanum a 606 palmes de longueur ; 606 est le nombre du mot *ThOR*, « colombe », lu en retour *ROTh*. Le dôme de cette métropole de la Lombardie est dédié à sainte Thècle la musicienne. On sait qu'un *rothe* est un instrument de musique et d'harmonie. Le mot hébreu *TheKLA*, qui signifie « balance », vaut 531 ; on obtient ce nombre en réunissant le nombre 264 du mot *SeDeR*, constitution, et le nombre 267 du mot *MeRChaBE*, le grand char. On conçoit alors pourquoi les francs-maçons mettent la clef en face de la balance dans l'instruction des Maîtres Irlandais.

Nous ferons observer que R, C, B, les trois consonnes du mot *ReChaB*, un « quadrige », sont aussi les trois lettres du mot *ChaBiR*, le « fort », le « puissant ». Dans l'antiquité, les *cabires* représentent les forgerons de la beauté naturelle, du char d'Apollon, les descendants de Tubalcaïn, le premier des compagnons. Les *réchabites* sont au contraire les ouvriers de la beauté surnaturelle. Ils sont un des anneaux de cette chaîne par laquelle les dépositaires de la tradition spirituelle, de la contemplation surnaturelle, prétendent se rat-

1. Cf. *Etudes traditionnelles* de mars 1947, oct.-nov. et décembre 1952.

tacher à l'Enoch fils de Jared, tandis que les *cabires* se rattachent à l'Enoch fils de Caïn. Enfin, nous observerons que c'est aux bords du fleuve *CheBaR* ou *ChoBaR* qu'Ezéchiel eut sa vision miraculeuse du grand char.

Si quelqu'un veut prendre la peine d'étudier notre pensée et se faire une juste idée de la différence et des rapports du système des *cabires* avec celui des *réchabites*, il peut mettre en face du texte d'Ezéchiel commenté avec figures par Villalpland, les diptyques et les cérémonies de l'office des fous de la ville de Sens, publiés par Millin (*Voyage dans le midi de la France*, t. I). Nous parlerons de ce monument plus loin, après avoir essayé d'expliquer le monument d'Autun appelé dans les titres la pierre *CVBAR*, voisine de la pierre des Sarrasins. La largeur de cette pierre de Cubar à sa base répond à la formule kabbalistique *AaB* = 72. Cette formule se trouve être la diagonale de la *cella* du temple de Janus, comme cette *cella* représente à l'orient, par ses 52 pieds, la plénitude *BeN* = 52. Cette plénitude est placée par les kabbalistes dans un carré, à l'angle qui se trouve précisément opposé à celui des angles où se trouve la formule *AaB* = 72. Ce carré, qui représente le monde, a pour côté 58, nombre du mot *cHaN* signifiant la grâce divine ou humaine. L'addition du nombre de *IeHoVaH*, 26, donne 84, nombre du mot *cHeNOCh* signifiant la dédicace divine ou humaine. Le démon avait divisé ces deux ordres : le nom de Jésus est celui qui les a réunis et qui peut les réunir encore. La triste formule du diable, qui tend à diviser ces deux ordres en affectant de les confondre, tire son nom de la diagonale. C'est le *diabolos* opposé au *peribolos*. 84 est la diagonale du carré qui a pour côté 58 + 1.

Ceci posé, revenons au sens mystérieux des psaumes. Multiplions le nombre 24 du psaume 24 par le nombre de ses versets qui est 22, nous aurons encore 528 ou la clef. Ajoutons le nombre 22 des versets à 20, nombre des notes au minium (*sic*), nous aurons 42. 528 + 42 = 570, nombre du mot *SchAaR*, une porte.

Le psaume 24 est une magnifique expression de la tradition fidèle, mettant sa confiance en Dieu malgré l'étendue des épreuves. C'est une aspiration vers la Jérusalem nouvelle.

A l'aide de cette clef d'un résultat infaillible, le chantre divin voit les portes infernales s'abaisser et les portes éternelles s'élever. Il reconnaît que la terre, tout ce qu'elle contient et tous ses habitants appartiennent au Dieu unique. Le Christ, entraînant après lui la foule des captifs qu'il a délivrés, pénètre dans les cieux et remet les deux clefs à son vicaire. C'est là le sens du psaume 23, *Portæ æternales, baptismatis gratia, chrismatis honor. Cassiod.*

Ce psaume a 10 versets, 23 × 10 = 230, nombre du mot *KaMeTs* indiquant sous le symbole d'une poignée, d'une main qui saisit pour unir, la puissance qui conduit les hommes à la charité et au bonheur, l'enceinte qui défend le lieu dans lequel se fait l'union du chef avec les membres. 230 — 10 = 220 = *AaNaK*, « collier », *CaR*, un « agneau ». Voilà pourquoi le psaume 23 ou de la langue latine se trouve entre le psaume de la langue hébraïque et celui de la langue grecque. En remontant au-delà de ce psaume des « portes » on arrive au psaume de l' « enclos » du bon pasteur. *Dominus regit me et nihil mihi deerit : in loco pascuæ ibi me collocavit.* Ce psaume, qui est le 22[e], a 6 versets. 22 × 6 est le nombre du mot *KaBbaL*, tradition. Le collier de l'époux, ou la langue latine, en unissant l'Ancien Testament représenté par le nombre 22, ou la langue hébraïque, au Nouveau Testament représenté par le nombre 24 de l'alphabet grec, unit la tradition et la science par la bonne volonté.

Pour peu qu'on y réfléchisse, on verra que dans cette combinaison numérique des psaumes, le nombre 132, ou la tradition, est la langue de la charité ; car si du psaume 22 × 6 = 132 nous passons au psaume 132, nous verrons que c'est celui qui commence par ces mots : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* La porte de cette cité de David, dont le nom signifie dilection, est

bien évidemment la soumission de l'esprit par les avantages du principe de l'unité, c'est-à-dire la foi. 23 × 10 = 230 représente, avons-nous dit plus haut, le lien du chef et des membres. Le nombre 24 × 22 = 528 représente la clef de la science qui ouvre et ferme les portes de la cité sainte. Le texte du psaume 24 montre que cette science est celle de l'espérance et de la prière. 528 + 230 + 132 = 888 ou le nom divin du Sauveur plus 2, ou ses deux natures. Joignez à ce nombre celui des 4 Evangiles, base de tout l'enseignement, et vous aurez 894, nombre des palmes qui mesurent la distance existant depuis l'*atrium* de Saint-Pierre de Rome jusqu'au fond du sanctuaire. Nous ne prétendons nullement qu'il y ait là un enseignement théologique suivant les règles de l'école, nous montrons seulement la convenance des nombres et des images dans l'art avec lequel on a disposé l'ordre et la division des psaumes aussi bien que les proportions de la basilique de Saint-Pierre.

Le psaume 1 ou de l'unité est celui de l'arbre de la liberté spirituelle.

Le chef des *dendrophores* ou bûcherons Eduens était chargé de veiller à la conservation de l'arbre mystique. Les forêts qui sont au sud-est de la cité étaient le centre de son autorité qui passa, au moyen âge, entre les mains du *Forestarius* ou grand Gruyer. La terre d'Auxy, à laquelle se lient les libertés civiles des habitants de la banlieue d'Autun, possède les restes d'une antique villa qui dut être spécialement affectée à cet officier. Cette villa, dans laquelle on a trouvé des fragments antiques, se nomme précisément la « Coudre », nom donné aussi à l'arbre qui porte la noix de haie ou la *noisette*. Le droit spécial auquel se rattachent la disposition du temple de Janus et les fonctions du *forestarius*, est nommé droit de *Haia* ou de haie, c'est-à-dire droit qu'a le prince d'*établir* un certain nombre de juridictions disposées par cercles ou carrés concentriques, afin de défendre le centre de son domaine.

La charte qui nous fait connaître l'importance du droit

de *Haia* est de l'année 1170. On la trouve dans Gagnare, p. 618. Le duc de Bourgogne cède aux chanoines d'Autun le droit dit de *Haia* qu'il a dans les montagnes au-dessus de la cité d'Autun, *consuetudinem quæ vocatur Haia*. Il donne en même temps aux habitants de la terre, à laquelle le droit se trouve lié, leur entière franchise, *libertatem suam et usuarium*, dans la cité d'Autun, dans ses marchés, dans les bois du duc, etc... Les chanoines pourront faire construire, depuis la porte du cloître jusqu'à Saint-Quentin, un mur de cinq pieds d'épaisseur, et aussi haut que l'était le mur placé devant la maison d'Hugues de Verrière. Il leur sera permis enfin de disposer l'entrée de Saint-Lazare comme ils le voudront, pourvu néanmoins que les tours élevées par eux n'aient aucun rapport avec les tours militaires destinées à la défense des remparts. Ainsi, la liberté des habitants de la banlieue, le mur du cloître canonial et l'*atrium* de Saint-Lazare se trouvent liés au droit de *Haia* concédé par le duc.

Quant à ce droit, voici ce qu'en dit du Cange : Le mot *Haia*, synonyme du mot *Haga*, se traduit parfaitement par notre mot « haie ». On lit dans les *Capitul.* de Charlemagne, l. XXXVI : *Quicumque istis temporibus castella et firmitates et haias sine nostro verbo fecerint.* Dans une charte de 1054, concédée par le duc Robert de Bourgogne, on lit : *Necnon insuper et calumnian sylvarum et sepium quæ vulgo dicuntur haye* ; et ailleurs, le même auteur dit que la « haie » est une sorte de « corvée » en vertu de laquelle les vassaux sont obligés à entretenir les haies de leur seigneur.

« On donne, dit encore du Cange, le nom de « haies » (en latin *Haga*, en langue tudesque *Hegin*) à certaines enceintes en bois qui ont retenu le nom de « cercles », d'où viennent les cercles ou divisions administratives des Allemands. Le moine de Saint-Gall, qui a écrit sur Charlemagne, raconte que les Huns divisaient leur pays en 9 cercles concentriques séparés les uns des autres par un intervalle de 20 milles tudesques qui valent 40 milles italiens ». Comme on le voit, ces 9 enceintes, ces 9 haies avaient autant de milles italiens

qu'il y a de degrés dans un cercle, 360 ; autant de milles tudesques qu'il y a de degrés dans un demi-cercle, 180. La distance qui séparait chaque haie était de 20 milles. 20 est le nombre simple de la lettre chaldéenne *CaPh*. 180, nombre total de milles, est le nombre étendu des deux consonnes de la lettre chaldéenne *KVPh*. 180, multiplié par 6, nombre de la lettre V du mot *KVPh*, donne 1,080, nombre qui équivaut à 3 cercles de 360 degrés et à la formule *APh* qui indique la plus grande rigueur de la justice. Le mot chaldéen *ChaPh* signifie « rassembler comme dans le creux de la main ». Le mot *KVPh* signifie « environner comme d'un cercle ». La « chape » est un mot généralement employé dans les arts pour indiquer ce qui voile un secret capital. Les mots *KVPA*, *KVPhA*, *KVFA*, *CVPA*, *CVPhA*, *COIFA* (23), traduits par notre mot français « coiffe », indiquent la membrane qui environne le cerveau et aussi le casque de l'homme d'armes, en général tout couvre-chef. Le mot chaldéen *KVPh* a une signification symbolique ; il indique un singe, *simia*, et ce singe est indiqué dans la *Kabbala denudata* comme l'indice des replis tortueux du serpent ennemi des saints. *Littera KVPh refertur ad serpentem incurvatæ caudæ, qui se habeat ut simia ad sanctitatem*, t. I, p. 669. Chasseneuz affirme que les armes des druides d'Autun étaient trois serpents en cercles ; chacun de ces serpents, *NacHaSch*, vaut 358. Les 3 valent 1,074, et 1,074, plus la lettre *vau*, 6, à laquelle tient le mystère de la figure, vaut 1,080. De là, selon toute probabilité, le nom de « Coiffe du diable » donné aux bois situés entre Autun et Auxy ; c'est là aussi où les auteurs anciens placent la pierre Cerveau, *petra cervalis*, puis la pierre des Sarrasins (24), on sait que le nom d'écriture « cufique » est le nom porté par l'alphabet arabe.

Le mot de coiffe se trouve représenté à Auxy par un singe qui souffle dans une sorte de flûte de Pan à 4 tuyaux.

Ces mots *CaPh* et *KVPh* se trouvent représentés par une sorte de griffe de serrurier dans une figure composée de deux C placés de manière à figurer un S. L'addition d'un jambage

en fait un F, puis deux accents, l'H supérieur et l'H inférieur donnent les mots *CaPhaH*, une « main », *KVPhaH*, l'action de « serrer », de rendre obscur. La figure ressemble beaucoup à certains signes de l'alphabet indostani qui a le plus grand rapport avec les alphabets arabe et persan, c'est-à-dire avec l'écriture cufique. Le nombre simple de la lettre *KVPh* est 100, le nombre simple de la lettre *CaPh* est 20, chaque accent ou chaque H vaut 5. Le tout donne 130, nombre du mot *CaLePh*, instrument servant à enlever les écorces de l'arbre mystique, et d'où vient notre mot français une « clef ». Les Indous ont conservé le sens de ce mot dans celui du mot *KALPA*, qui indique chez eux un arbre précieux, sorte de panacée ou remède universel, et aussi certaines formules numériques regardées comme prophétiques. La racine de ces calculs est le nombre 432 qui est en hébreu celui du mot *BeTheL*, sorte de plante médicinale, et celui du mot *ThuBaL*, le monde. Ce nombre se trouve représenté dans les armoiries druidiques de Chasseneuz par deux têtes de lion affrontées ; chaque lion valant 216, les deux valent 432. Les villes de Chalon et de Mâcon représentent leur juridiction dans leurs signes héraldiques par 3 cercles. Les deux anciennes capitales du pays Eduen, la capitale romaine *Lugdunum*, et la capitale celtique Bibracte, mettent chacune un lion sur leur sceau (Voir les armoiries de la ville de Chalon par M. Millard, p. 8, pl. 2).

Le magnifique autel taurobolique découvert à Lyon, représentant un vœu national, fut consacré solennellement par un *dendrophore* ou bûcheron mystique (25). On voit sur cet autel l'épée taurobolique, semblable à la *harpe* de Saturne. Le taurobole, sorte de sacrifice expiatoire, dans lequel on répandait le sang d'un taureau sur la tête du personnage expiateur placé dans une fosse, paraît avoir été opposé par les païens au baptême des chrétiens. Ces expiations se renouvelaient à chaque création d'un pontife suprême (26). Le plan des fouilles du temple de Janus montre une fosse antique qui pût servir à la consécration des person-

nages Eduens appelés à pénétrer dans l'intérieur du mystérieux édifice.

NOTES

23. — Voir du Cange à ces différents mots. *Cuphia tegmen capitis, quod caput totum ambiebat.* C'était un signe de juridiction, *in possessionem misi per cuffiam comitis.* — Bouccliers ès poins, coifes laciées et blanches épées sachiées.

24. — Dans la charte de Louis d'Outremer, publiée par la Société Eduenne, 1839, p. 64, l'église de Saint-Pancrace est unie aux forêts de la montagne. Or, saint Pancrace, nommé vulgairement saint Branché, représente le chrétien terrassant le sarrasin (*Bulletin monumental*, XIIe vol., p. 89).

25. — Voir Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 453, et aussi l'*Histoire littéraire de Lyon*, par le P. Colonia.

26. — *Dictionnaire d'antiquités* de Bouillet, article *Taurobole.*

Mgr DÉVOUCOUX.

(*A suivre*).

LA PREMIÈRE GRANDE LUMIÈRE

Après nos *Réflexions d'actualité sur la Maçonnerie* (1), nous pensions n'avoir plus à revenir sur la question de la régularité maçonnique et sur celle des principaux *landmarks*. Des objections qui nous ont été adressées depuis lors nous obligent à préciser certains points, à commencer par celui qui concerne le Livre de la Loi Sacrée considéré comme la première des trois « Grandes Lumières » de la Maçonnerie.

On nous a signalé, entre autres choses, un article paru dans *Masonic Light* de septembre 1952 sous le titre un peu étrange de *The English Great Light*, « La grande lumière anglaise » par C. Claudy, secrétaire de l'Association du Service Maçonnique de Washington. L'auteur s'efforce de prouver, ou plus exactement se croit obligé de constater, que la présence de la Bible sur l'autel de la Loge n'est pas un *landmark*, si les *landmarks* ne peuvent être modifiés et sont d'origine immémoriale. En effet, d'après l'auteur, « les Loges opératives primitives n'avaient pas de Bible sur l'autel, et cela pour l'excellente raison qu'il n'y avait pas de Bible que l'on pût placer sur l'autel. Le plus ancien manuscrit maçonnique connut date de 1390. Il nous parle d'un Ordre visiblement opératif et spéculatif. Il ne parle pas de la Bible sur l'autel, parce qu'il n'y en avait pas. Pourtant, la Maçonnerie que nous connaissons, et qui nous vint des anciennes Loges opératives, se réfère souvent à la Bible au cours de ses travaux. D'où proviénnent ces références ? »

Ici, M. Claudy adopte l'explication de l'écrivain maçonnique H. L. Haywood qui accorde une grande importance

1. Cf. *Etudes traditionnelles*, n° de septembre 1952.

aux compilations, aux « polychroniques » ou histoires universelles qui se répandirent vers le milieu du XIV[e] siècle : « ... environ 1350, *les éléments bibliques de la Franc-Maçonnerie* ne provenaient pas directement de la Bible mais, premièrement, des histoires orales flottantes du XII[e] siècle ; deuxièmement des sculptures et peintures des constructions religieuses ; troisièmement des mêmes traditions et légendes quand elles furent transcrites par les auteurs des polychroniques ».

M. Claudy reprend : « Le livre le plus ancien sur lequel furent prêtées les obligations fut le Livre de la Loi. Avant 1723, c'était soit un original, soit une copie d'un ou plusieurs des Anciens Manuscrits. Après 1723, et jusqu'à une date inconnue, le Livre de la Loi fut les *Constitutions* d'Anderson, incluant les *Old Charges*. Quelque part au commencement du XVIII[e] siècle, le Livre de la Loi Sacrée apparut sur les autels maçonniques ». L'auteur fait ensuite un bref historique des traductions et des éditions anglaises de la Bible depuis 1525 et conclut que c'est seulement à partir de 1540 que les diverses traductions de la Bible furent répandues en Angleterre.

M. Claudy, il faut le souligner, n'en semble pas moins fermement attaché à l'obligation de la Bible sur l'autel de la Loge, mais on doit bien reconnaître qu'il fournit des arguments aux Maçons hostiles à cet usage, par le fait même qu'il en affirme la modernité. Dans la mesure où l'on accorde crédit à ses affirmations, il peut paraître assez embarrassant de défendre les fameux points définis en 1929 par la Grande Loge Unie d'Angleterre (1). Il n'est donc pas indifférent de reprendre la question.

M. Claudy signale qu'au commencement du XVI[e] siècle en Angleterre, « peu de gens avaient accès à la Bible. Des traductions manuscrites de la Bible de Wycleff avaient une faible circulation. Bien que la Bible ait déjà été publiée en

1. Cf. article ci-dessus, p. 274.

plusieurs éditions sur le Continent, il n'existait aucune édition imprimée de langue anglaise ». Il est visible que, pour M. Claudy, ce fait, s'ajoutant au silence des *Old Charges*, constitue une raison péremptoire de l'absence de Bible dans les Loges.

Or, il est bien établi maintenant qu'il existait dans la Chrétienté occidentale, bien avant la Réforme, des traductions de la Bible en langue vulgaire, et que, durant le haut moyen âge, la Bible était pratiquée dans sa totalité, l'Ancien Testament étant alors aussi en faveur que le Nouveau (1). Il nous paraît un peu surprenant que l'Angleterre ait été à ce point défavorisée par rapport à l'Europe occidentale qu'on ne trouve trace d'autres traductions que celle de l'hérétique Wycleff. Mais notre documentation est trop insuffisante pour que nous nous permettions d'insister sur ce point, d'une importance d'ailleurs bien secondaire. En effet, ce qui n'est pas contestable, c'est qu'il circulait en Angleterre, comme dans les autres régions de la Chrétienté latine, des manuscrits de la Vulgate, et, s'il s'en trouvait entre les mains du clergé, on ne voit pas ce qui se serait opposé à ce qu'il s'en trouvât entre les mains des Maîtres d'Œuvre. Nous voyons bien ce qui empêche de penser généralement à cette explication fort simple : c'est que les historiens de la Maçonnerie considèrent pour la plupart les anciens Maçons opératifs comme des illettrés ou des demi-illettrés qui n'auraient eu que faire d'une traduction latine de la Bible. Mais la présence de la Bible en Loge et le fait de prêter serment sur la Bible n'impliquent nullement que tous les Maçons fussent en état de prendre connaissance directement du Livre Sacré. La Bible peut avoir joué ici le même rôle symbolique que le crucifix sur lequel on prêtait serment en justice en France, il n'y a pas encore si longtemps.

D'autre part, les Maîtres d'Œuvre qui, eux, n'étaient à coup sûr, pas des illettrés et qui étaient sans doute en me-

1. Cf. E. G. Léonard : *Histoire du Protestantisme*, p. 10.

sure, non seulement de lire la Vulgate mais d'étudier le texte hébreu de l'Ancien Testament, pouvaient transmettre oralement aux Frères, non seulement le sens littéral mais aussi les interprétations ésotériques du Livre Sacré (1). A la vérité, l'argument le plus solide contre la présence de la Bible dans les anciennes Loges opératives réside en ce qu'aucun des vieux manuscrits connus n'en fait, paraît-il, mention. Dans la mesure où on peut tirer argument d'un fait purement négatif, ce silence est assurément impressionnant.

Bien que le point d'histoire exposé dans *Masonic Light* ne nous paraisse pas établi d'une façon incontestable, nous le croyons susceptible de troubler certains Maçons de bonne foi mais ayant un respect exagéré pour la « méthode historique ». Pour notre part, nous ne serions nullement étonné si on arrivait quelque jour à prouver que la Bible n'était pas obligatoirement présente dans les Loges opératives. Nous avons rapporté dans notre précédent article les trois *landmarks* fondamentaux définis par la Grande Loge Unie d'Angleterre : croyance au Grand Architecte de l'Univers et en sa Volonté révélée, obligation prêtée sur le Livre de la Loi Sacrée, exhibition de la Bible en Loge avec l'équerre et le compas pendant les « travaux ». Nous disions à ce propos que ces trois points étaient d'évidence pour une organisation initiatique. Nous pensions alors à la signification de ces obligations bien plus qu'à la façon particulière dont les deux dernières sont matériellement représentées, car nous n'ignorons pas que, dans bien des organisations initiatiques dont la régularité n'est pas contestable, le Livre Sacré de la tradition respective ne figure pas nécessairement parmi les éléments du rituel d'initiation.

Que signifient, en effet, les deux obligations relatives au Livre de la Loi Sacrée ? que l'aspirant est un « croyant » qui admet que le Grand Architecte a révélé sa Volonté consi-

1. Cf. ce que nous avons dit précédemment sur l'existence d'une tradition kabbalistique chez les Constructeurs du moyen âge (*Quelques considérations sur l'ésotérisme chrétien*, n° de juillet-août 1952, p. 203).

gnée dans un Livre dont l'aspirant s'engage à suivre la législation ; que le Livre exhibé en Loge et sur lequel on doit « travailler » renferme les connaissances que l'initié doit assimiler. Or, dans les organisations initiatiques autres que la Maçonnerie, ces deux points n'ont pas à être « confirmés » dans le rituel d'initiation car nul n'est admis à postuler s'il n'est notoire qu'il y adhère déjà. Nul n'est admis à l'initiation islamique s'il n'est déjà un Musulman pratiquant pour qui le Qoran est la Vérité et la Loi ; nul n'est admis à une initiation chrétienne s'il n'est déjà un Chrétien pratiquant pour qui, quelle que soit l'Eglise à laquelle il appartient, l'Ancien et le Nouveau Testament requièrent une foi sans réserve (1). Il pouvait en être de même dans la Maçonnerie du moyen âge, à une époque où, en fait, tous les hommes étaient des croyants et des pratiquants. Quand le Maçon du moyen âge promettait fidélité à la Sainte Eglise, cela impliquait nécessairement la foi dans les Saintes Ecritures considérées par l'Eglise comme renfermant la Vérité révélée sans aucun mélange d'erreur (2), et on peut dire que le Maçon d'alors portait le Livre dans son cœur, comme doit le porter tout Chrétien véritable et comme tout vrai Musulman porte dans son cœur le Qoran.

La présence matérielle du Livre de la Loi Sacrée sur l'autel maçonnique et la prestation du serment sur le Livre ne sont donc qu'un moyen parmi d'autres de s'assurer de la foi des aspirants à l'égard de la Révélation et d'indiquer la source des connaissances doctrinales et techniques qui constituaient le dépôt propre de l'initiation maçonnique. Il ne serait nullement surprenant que l'obligation de la présence matérielle du Livre soit apparue seulement à une époque où la foi dans son contenu était altérée chez beaucoup et que le serment sur ledit Livre ait constitué une garantie que l'impétrant n'était pas au nombre de ceux dont la foi était défaillante. Ainsi, s'il était établi que les deux *landmarks* exa-

1 et 2. Cf. notre article *Esotérisme et exotérisme chrétiens*, n° de mars 1952.

minés ici sont modernes *dans leur forme* cela n'affecterait en rien l'impérieux devoir de les maintenir, car ils traduisent des nécessités permanentes qui, elles, sont bien « d'origine immémoriale ».

Dans l'état présent de la Maçonnerie, on peut donc dire que la présence du Livre et l'obligation prêtée sur le Livre sont des conditions nécessaires d'une initiation maçonnique régulière. Conditions nécessaires mais non suffisantes. Non suffisantes, parce que d'autres conditions rituéliques doivent être remplies ; non suffisantes aussi parce que les paroles et les gestes, si importants soient-ils dans l'ordre rituélique, reçoivent leur valeur spirituelle de l'intention dont ils sont les supports symboliques. C'est dire qu'il serait vain de prétendre « se régulariser » en plaçant le Livre sur les autels, pour des raisons contingentes de conformisme social ou de politique obédientielle, ou encore en le respectant comme un « monument de l'esprit humain » où se mélangeraient la vérité et l'erreur et qu'on soumettrait à une « critique rationnelle ». La Révélation s'accepte ou se refuse, mais ne se discute pas. Là où elle est refusée, la voie de la réalisation spirituelle est fermée.

Depuis que nous avons entrepris nos études sur la Maçonnerie, on nous a plusieurs fois questionné sur les possibilités de restitution d'une méthode initiatique pour les Maçons. Une telle restitution — qui d'ailleurs ne saurait être intégrale du fait que les Maçons modernes n'exercent plus le métier de constructeur — suppose des conditions qu'il semble assez difficile de réunir. Mais il est du moins un élément de méthode qui est dès maintenant accessible. Nous avons vu que la Bible est le Livre Sacré des Maçons ; la conservation des mots hébreux dans le rituel de tous les grades depuis celui d'apprenti jusqu'au plus élevé des hauts-grades, indique suffisamment que l'hébreu est la langue sacrée des Maçons et que, par suite, c'est surtout le texte hébreu de l'Ancien Testament qui doit faire l'objet de leur étude. Parmi les textes bibliques, ce sont évidemment les textes de

David, l'inspirateur du Temple et de Salomon, son réalisateur, ainsi que les livres concernant ces deux rois-prophètes qui ont le plus d'importance dans la perspective maçonnique. Ce n'est pas là une idée qui nous soit personnelle, car Henri Khunrath qui est représenté, en tête de son *Amphithéâtre de l'Eternelle Sagesse*, tenant à la main le compas des Maîtres Maçons, a basé le développement de ses sept grades uniquement sur des passages tirés des Livres salomoniens et il recommande en outre la lecture des *Psaumes* en hébreu. C'est ici le lieu d'ajouter que, dans la tradition kabbalistique, les *Psaumes*, tels « des épées tranchantes » sont les armes qui doivent vaincre dans la « suprême guerre » contre les forces du mal (1) synthétisées dans cet Antéchrist qui, selon une tradition islamique que nous rapportait René Guénon, a été enchaîné dans une île par Salomon...

L'étude du Livre ainsi entendue fait assurément partie de la préparation théorique de l'initié, mais elle est déjà quelque chose de plus effectif, car, comme on l'a dit, les lettres hébraïques ne sont pas comme les autres : elles sont vivantes (2). Elles sont vivantes, parce qu'étant la forme et le « corps » de la Révélation, elles conservent en elles l'influence spirituelle et sa vertu transformante. Et étant vivantes, elles « agissent », elles purifient et instruisent « par le cœur » celui qui, ayant reçu l'une des initiations issues du tronc hébraïque, médite sur elles avec respect et amour. Les lettres saintes sont une des manifestations du Verbe dont parle saint Jean, « par qui toutes choses ont été faites », « en qui est la vie », en qui est « la lumière des hommes », la grande Lumière, la première grande Lumière.

JEAN REYOR.

1. Cf. G. Scholem : *Les grands courants de la mystique juive*, p. 265.

2. « Il n'en est pas des lettres hébreues comme de celles des autres langues, car elles sont vivantes » (Samuel Arkevolti cité par P. Vulliaud en épigraphe du ch. V de la *Kabbale Juive*). Il faut préciser que le privilège attribué ici aux lettres hébraïques n'en est un que dans les limites du monde occidental, car il est bien évident que les lettres arabes et sanscrites, par exemple, présentent le même caractère.

ERRATA

N° de Janvier-Février 1953

Article de M. Vâlsan : *L'Islam et la fonction de René Guénon.*

Lire p. 27, ligne 22 :
.... les doctrines sapientiales *grecques.*

Lire p. 33, ligne 21 :

.... celui qui en a été *de nos jours* l'exposant le plus qualifié.

Lire p. 35, lignes 23 et 24 :

.... a reçu son initiation islamique *de la part* d'un maître qui lui-même était nourri.....(1).

(1) Cette dernière nuance est nécessaire du fait que l'auteur de l'article n'a pu avoir la conviction que René Guénon avait reçu son initiation directement dudit maître, celle-ci ayant pu avoir lieu aussi par l'intermédiaire d'un représentant de celui-ci.

Le gérant. Paul Chacornac.

1085. — Imprimerie Jouve et Cie, 15, rue Racine, Paris. — 3-53